

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 SEPTEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Malo tenue au lieu ordinaire des délibérations du conseil ce lundi, 11 septembre 2017, à compter de 20 h, à laquelle sont présents, outre Monsieur le Maire suppléant, Benoit Roy, les conseillers suivants :

Christine Riendeau	siège 2
Marcel Blouin	siège 3
Vincent Tremblay	siège 4
Robert Fontaine	siège 5
Marc Fontaine	siège 6

Absent

Jacques Madore	maire
----------------	-------

tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant.

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR LE MAIRE

Monsieur le Maire suppléant déclare la séance ouverte à 20 h et il souhaite la bienvenue à tout le monde.

2. ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Maire suppléant fait la lecture de l'ordre du jour qui accompagnait l'avis de convocation.

Résolution 2017-09-191

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point 22 «Varia» ouvert.

1. **Ouverture de la séance par le Maire suppléant;**
2. **Acceptation de l'ordre du jour;**
3. **Adoption du procès-verbal du 14 août 2017;**
4. **Période de questions réservée au public;**
5. **Inspecteur en bâtiment et en environnement;**
6. **CDSM;**
7. **Abrogation du règlement 320-2007;**
8. **Refinancement : Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 134 700 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017;**
9. **Prolongement des égouts : décompte progressif numéro 3;**
10. **Employé :**
 - 10.1 **Démission**
 - 10.2 **Engagement**

11. TECQ 2014-2018;
12. Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;
13. Voirie :
 - 13.1 Sel à déglacer
 - 13.2 Sable
14. Appel d'offres pour le diesel;
15. Renouvellement du contrat des collectes d'ordures et de compost;
16. Entente sur les équipements supra-locaux avec la Ville de Coaticook;
17. Rapport des enviro-conseillers;
18. Gratuité de l'Âge d'Or :
 - 18.1 Yoga
 - 18.2 Séjour exploratoire
19. Paiement des comptes :
 - 19.1 Comptes payés
 - 19.2 Comptes à payer
20. Bordereau de correspondance;
21. Rapports :
 - 21.1 Maire suppléant
 - 21.2 Conseillers
 - 21.3 Directrice générale
22. Varia;
23. Évaluation de la rencontre;
24. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 AOÛT 2017

Résolution 2017-09-192

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'accepter le procès-verbal de la séance régulière du 14 août 2017 en corrigeant le point 2 pour Adoption du procès-verbal du 10 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

4. PÉRIODE DE QUESTIONS RÉSERVÉE AU PUBLIC

1^{ère} Des citoyens sont venus pour donner au Conseil municipal des explications sur leur dossier afin d'obtenir l'émission d'un permis.

2^e Des citoyens sont venus afin de se renseigner pour le terrassement effectué sur la tranchée lors des travaux de prolongement des égouts municipaux.

5. INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'inspecteur en bâtiment et en environnement.

6. CDSM

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal par l'agente de développement.

7. ABROGATION DU RÈGLEMENT 320-2007

Ce point est reporté à une séance ultérieure

8. REFINANCEMENT :

8.1 **Concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 134 700 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017**

ATTENDU QUE conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Saint-Malo souhaite emprunter par billets pour un montant total de 134 700 \$ qui sera réalisé le 19 septembre 2017, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
375-2012	134 700 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

Résolution 2017-09-193

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit pour les montants mentionnés ci-dessous, financé par billets qui sera émis, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 19 septembre 2017;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 19 mars et le 19 septembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la secrétaire-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2018.	25 700 \$	
2019.	26 200 \$	
2020.	27 000 \$	
2021.	27 500 \$	
2022.	28 300 \$	(à payer en 2022)
2022.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8.2 **Soumission pour l'émission des billets**

Date d'ouverture :	11 septembre 2017	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	2,6761 %
Montant :	134 700 \$	Date d'émission :	19 septembre 2017

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux

soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1. FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

25 700 \$	2,00000 %	2018
26 200 \$	2,25000 %	2019
27 000 \$	2,50000 %	2020
27 500 \$	2,75000 %	2021
28 300 \$	3,00000 %	2022
Prix : 98,01300	Coût réel : 3,36842 %	

2. CAISSE DESJARDINS DES VERTS-SOMMETS DE L'ESTRIE

25 700 \$	3,67000 %	2018
26 200 \$	3,67000 %	2019
27 000 \$	3,67000 %	2020
27 500 \$	3,67000 %	2021
28 300 \$	3,67000 %	2022
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,67000 %	

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse

Résolution 2017-09-194

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Malo accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 19 septembre 2017 au montant de 134 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 375-2012. Ces billets sont émis au prix de 98,01300 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9. **PROLONGEMENT DES ÉGOUTS : DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 3**

9.1 **Décompte progressif numéro 3**

ATTENDU QUE les travaux de prolongement de l'égout municipal sur la route 253 Sud sont terminés;

ATTENDU QUE Sintra inc. a remis à *Les Services exp inc.* une facture pour le décompte progressif no 3 relativement aux travaux;

ATTENDU QUE *Les Services exp inc.* recommande le paiement du décompte progressif no 3 incluant le coût des travaux exécutés au 24 juillet 2017 ainsi que la retenue contractuelle de 5 % valide jusqu'à l'acceptation finale des travaux;

Résolution 2017-09-195

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE le Conseil municipal retient 5 000 \$ parce que la Municipalité n'est pas satisfaite du travail de terrassement effectué.

QUE la municipalité de Saint-Malo paie donc un montant de 12 941,52 \$ sans taxes du décompte progressif no 3 pour le prolongement de l'égout municipal sur la route 253 Sud.

QUE madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière signera le document du décompte progressif no 3.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9.2 Prolongement des égouts municipaux

ATTENDU QU' un drain de fondation a été brisé lors du prolongement des égouts municipaux;

ATTENDU QUE le propriétaire de la résidence du 207, route 253 Sud a remis une facture au 6 septembre 2017 concernant ce bris;

Résolution 2017-09-196

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par le conseiller Vincent Tremblay,

QUE la municipalité de Saint-Malo recommande à Sintra de payer le montant total de 286,84 qui comprend :

- 3 h de pelle à 67 \$ l'heure
- 25 mètres de drain agricole perforé 4 po
- un manchon drain agricole 4 po (union)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10. **EMPLOYÉ :**

10.1 **Démission**

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la lettre de démission de ses fonctions remis par monsieur Donald Fontaine le 1^{er} septembre 2017 et en vigueur à partir du 1^{er} novembre 2017.

10.2 **Engagement**

ATTENDU QUE le poste de monsieur Donald Fontaine est maintenant disponible parce qu'il prend sa retraite;

ATTENDU QU' un ouvrier de voirie à temps plein devra être engagé afin de remplacer monsieur Donald Fontaine;

ATTENDU QU' un appel de candidatures sera fait pour engager un ouvrier de voirie à temps plein pour les différentes tâches énumérées sur l'offre d'emploi et débutera le 1^{er} novembre 2017;

Résolution 2017-09-197

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à passer un appel de candidatures afin d'engager un ouvrier de voirie à temps plein.

QUE l'annonce sera publié dans le Haut-St-François selon l'entente et dans le Progrès de Coaticook au coût de 301 \$ taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11. TECQ 2014-2018

Ce point est remis à une séance ultérieure.

12. PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE la subvention pour le *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* a été accordée à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la Municipalité doit faire un rapport à la suite de l'acceptation de la subvention par le ministère des Transports du Québec;

Résolution 2017-09-198

Il est proposé par le conseiller Marc Fontaine,
appuyé par la conseillère Christine Riendeau,

D'accepter la liste ci-dessous détaillée des réparations à effectuer durant l'été sur les différents chemins de la municipalité et de demander une subvention de 106 995,89 \$ taxes non incluses au *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* :

• **Gravelage et rechargement :**

- chemin Robinson	20 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Madore	21 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 1 ^e Rang	39 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Rang C	11 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Gore	16 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin Breton	7 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du 5 ^e Rang	94 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin du Lac	123 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)
- chemin De Malvina	33 voyages (0 - $\frac{3}{4}$)

Sous-Total

83 429,82 \$

• **Remplacement des ponceaux suivants :**

- trois (3) au chemin du Lac
 - 1 de 18 pouces de diamètre par 40 pieds de long
 - 1 de 24 pouces de diamètre par 34 pieds de long
 - 1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du Gore
 - 1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long

- un (1) au chemin Madore
1 de 18 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- deux (2) au chemin de La Pointe
2 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long
- un (1) au chemin du 5^e Rang
1 de 24 pouces de diamètre par 40 pieds de long
- un (1) au chemin du Rang C
1 de 18 pouces de diamètre par 30 pieds de long
- un (1) au chemin Robinson
1 de 30 pouces de diamètre par 40 pieds de long

• **Creusage et reprofilage de fossé :**

- * Programme spécial pour contrer les problèmes de gel / dégel

Sous-Total **23 566,07 \$**

GRAND TOTAL **106 995,89 \$**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13. VOIRIE

13.1 Sel à déglacer

ATTENDU QUE du sel à déglacer est nécessaire pour le déneigement des chemins pendant l'hiver;

ATTENDU QUE des prix ont été demandés à trois entreprises pour l'achat de sel à déglacer;

ATTENDU QUE trois soumissions nous ont été fournies pour le sel à déglacer : Sebci (Filiale de Groupe Somavrac) de Trois-Rivières à 98.00 \$, Sel Frigon inc. à 96,82 \$ TM à Louiseville et Sel Warwick de Victoriaville à 88,50 \$ la TM;

Résolution 2017-09-199

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

QUE le Conseil municipal accepte le prix présenté par Sel Warwick de Victoriaville à 88,50 \$ la TM par voyage d'environ 40 tonnes métriques.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13.2 Sable

ATTENDU QU' un appel d'offres a été envoyé à trois fournisseurs de sable pour la voirie de Saint-Malo et pour le contrat du MTQ;

ATTENDU QUE trois fournisseurs ont fait parvenir leur prix pour le sable de la voirie de Saint-Malo et un fournisseur pour le contrat du MTQ;

Résolution 2017-09-200

Il est proposé par le conseiller Marcel Blouin,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera environ 1 500 tonnes à 6,45 \$ la tonne sans les taxes applicables de *H. M. Lambert Excavation Inc.* pour les besoins de la Municipalité pendant l'hiver.

QUE la municipalité de Saint-Malo achètera entre 1 500 et 2 000 tonnes à 3,65 \$ la tonne sans les taxes applicables de Gravière Bouchard pour les besoins du ministère des Transports du Québec pendant l'hiver.

QUE si le sable disponible pendant la saison ne répond pas aux normes fixées dans l'appel d'offres, la Municipalité verra à s'approvisionner ailleurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14. APPEL D'OFFRES POUR LE DIESEL

ATTENDU QU' une invitation sera envoyée à quatre firmes afin qu'elles fournissent des prix pour le carburant diesel;

Résolution 2017-09-201

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'autoriser madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à envoyer une invitation pour le prix du carburant diesel.

D'envoyer une invitation à quatre firmes afin d'obtenir des prix pour le carburant diesel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DES COLLECTES D'ORDURES ET DE COMPOST

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Malo doit renouveler son contrat pour la cueillette des ordures ménagères et des matières compostables;

ATTENDU QU' elle détaille exactement le nombre de collectes d'ordures ménagères et de matières compostables dans le devis qu'elle fournit aux fournisseurs;

ATTENDU QUE le devis a été présenté au Conseil municipal pour en faire l'approbation;

Résolution 2017-09-202

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Marcel Blouin,

QUE le Conseil municipal approuve le devis qui a été présenté pour les collectes des ordures ménagères et des matières compostables.

QUE le devis sera envoyé aux fournisseurs avec l'appel d'offres sur invitation pour les collectes des ordures ménagères et des matières compostables.

QUE les signataires des documents des collectes d'ordures ménagères et des matières compostables pour et au nom de la municipalité de Saint-Malo sont le maire ainsi que la directrice générale et secrétaire-trésorière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

16. ENTENTE SUR LES ÉQUIPEMENTS SUPRA-LOCAUX AVEC LA VILLE DE COATICOOK

Ce point est remis à une séance ultérieure.

17. RAPPORT DES ENVIRO-CONSEILLERS

Madame Édith Rouleau, directrice générale et secrétaire-trésorière dépose le *Rapport d'activités des enviro-conseillers – MRC de Coaticook* présenté par Carol-Anne Côté et Marjolie Côté, enviro-conseillères 2017.

18. GRATUITÉ DE L'ÂGE D'OR :

18.1 Yoga

ATTENDU QUE plusieurs citoyens ont répondu à l'invitation de l'activité tenue en février 2017;

ATTENDU QUE l'activité de yoga a un nombre limité de participants et ne nécessite pas un grand local;

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or appartient à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE la CDSM a demandé à la municipalité de Saint-Malo de prêter gratuitement la salle de l'Âge d'Or pour l'activité de yoga qui durera huit semaines;

Résolution 2017-09-203

Il est proposé par la conseillère Christine Riendeau,
appuyé par le conseiller Robert Fontaine,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement au CDSM les mercredis pour l'activité de yoga qui sera de huit cours, à partir du 20 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

18.2 Séjour exploratoire

ATTENDU QUE la salle de l'Âge d'Or appartient à la municipalité de Saint-Malo;

ATTENDU QUE des organismes de la Municipalité demandent la salle de l'Âge d'Or gratuitement pour des activités;

Résolution 2017-09-204

Il est proposé par le conseiller Robert Fontaine,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

DE fournir la salle de l'Âge d'Or gratuitement à la Corporation de développement de Saint-Malo pour le séjour exploratoire au mois d'octobre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19 PAIEMENT DES COMPTES

19.1 Comptes payés

ATTENDU QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Malo prend en compte la liste qui lui a été présentée pour le paiement des comptes, d'un montant total de 62 811,43 \$ payés depuis le 15 août 2017;

Résolution 2017-09-205

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

D'accepter la liste présentée au Conseil municipal pour le paiement des comptes, d'un montant total de 62 811,43 \$ payés depuis le 15 août 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

19.2 Comptes à payer

Aucun compte à payer.

20. BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

Aucun dossier n'a été présenté au Conseil municipal.

21. RAPPORTS :

21.1 Maire

Monsieur le maire suppléant Benoit Roy n'a aucune information à présenter au Conseil municipal.

21.2 Conseillers

Les conseiller-ère-s n'ont aucune information à présenter au Conseil municipal.

La conseillère Christine Riendeau quitte la séance à 21 h 03.

21.3 Directrice générale

21.3.1 Entretien de la patinoire

Monsieur Donald Fontaine a été demandé pour s'occuper de l'entretien de la patinoire. Il s'est dit intéressé.

21.3.2 La tour La Montagnaise

La tour La Montagnaise ne sera pas peinte cette année.

21.3.3 Pompiers volontaires

ATTENDU QUE messieurs Marc Poirier, Ghislain Fauteux, Yannick Robert et Junior Belleville ont besoin d'une nouvelle tenue d'intervention (bunker) parce qu'ils sont périmés;

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté un accord de principe pour l'achat de quatre tenues

d'intervention (bunker) qui est budgétisé pour l'année 2017, à la résolution 2016-09-164;

Résolution 2017-09-206

Il est proposé par le conseiller Vincent Tremblay,
appuyé par le conseiller Marc Fontaine,

QUE la municipalité de Saint-Malo accepte d'acheter quatre tenues d'intervention (bunker) pour un coût d'environ 2 000 \$ chacun taxes non incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

22. VARIA

Aucun item n'est ajouté à cet article de l'ordre du jour.

23. ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

Tous les membres se disent satisfaits de la rencontre.

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

N'ayant plus de sujets à discuter, le maire déclare la levée de la séance.
Il est 21 h 27.

Jacques Madore, maire

Édith Rouleau, directrice générale et
secrétaire-trésorière